

Assemblée générale ordinaire

Procès-verbal du 24 juin 2022

PARTICIPANTS

Présidente :

- Madame VIGUE MAIF
- ACM
- AGPM
- AIG EUROPE SA
- AIOI NISSAY DOWA
- ALLIANZ
- AREAS
- ASSICURAZIONI GENERALI
- ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS
- AVIVA ASSURANCES
- AXA CARAIBES
- AXA FRANCE
- AXERIA
- BPCE IARD
- CAISSE MUTUELLE MARNAISE D'ASSURANCES
- CAMCA
- CARMA
- CHUBB
- DEVK
- EQUITE
- EURO INSURANCE DAC
- GAN ASSURANCES
- GENERALI ASSURANCES
- GENERALI BIKE
- GFA CARAIBES
- GMF ASSURANCES
- GROUPAMA
- L'AUXILIAIRE
- LA BANQUE POSTALE ASSURANCES

- LE FINISTERE ASSURANCES
- MAAF ASSURANCES S.A.
- MACIF
- MACIFILIA
- MACSF MEDI ASSURANCES
- MAIF
- MAPA
- MASTER
- MAT - MUTUELLE DE L'ARTISANAT ET DU TRANSPORT
- MATMUT
- MATMUT & CO
- MEDICALE DE FRANCE
- MFA - MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCE
- MMA IARD
- MONCEAU GENERALE ASSURANCES
- MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES
- MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE
- PACIFICA
- PRUDENCE CREOLE
- SAUVEGARDE
- SMABTP
- SMACL
- THELEM
- XL INSURANCE COMPANY SE
- ZURICH INSURANCE PLC

En présence de :

- ◆ Monsieur TELLOLI
- ◆ Madame ANDRADE
- ◆ Madame ARMAND
- ◆ Madame DABO

Directeur BCF
BCF
Directrice Générale GPSA
Commissaire aux comptes

Madame Emmanuelle VIGUE ouvre la séance de l'assemblée générale ordinaire.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1ère décision : L'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 25 juin 2021.

2. Rapport d'activité 2021

Monsieur TELLOLI revient sur l'année 2021.

Trois éléments majeurs sont à retenir :

- Une stabilisation de la baisse de sinistralité,
- La part croissante de l'informatique dans l'ensemble des sujets gérés par le BCF, avec logiquement un impact budgétaire,
- Une stabilité financière tendue dans le système carte verte en cette période troublée, avec notamment les conséquences de la guerre en Ukraine qui continuent de peser.

2.1 Activité de l'Entité de gestion

La circulation internationale a continué de se contracter pour l'Entité de gestion du BCF avec une sinistralité qui stabilise sa tendance à la baisse : **20 216 affaires nouvelles** ouvertes en 2021, (toutes catégories confondues), soit -0,15% par rapport à 2020, voire -27,8% si l'on compare les chiffres actuels aux données avant COVID. La répartition est sensiblement la même qu'aux exercices antérieurs avec 48% des sinistres survenus en France, contre 33% à l'étranger.

Les **clôtures** ont été moindres qu'à l'exercice précédent en raison de l'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de City Insurance (Roumanie), qui a imposé une modification des procédures de gestion et des circuits avec les membres.

De la même façon, les **flux entrants** se situent à 159 084 activités entrantes, soit - 6,32% par rapport à 2020. L'activité s'est maintenue artificiellement par le nombre important d'échanges de pièces et d'informations avec les compagnies françaises mandataires du BCF et le Bureau roumain, en raison de la procédure collective citée plus haut.

S'agissant des flux traités, **155 858** activités ont été traitées au cours de l'exercice, ce qui représente **98%** des flux entrants.

Enfin, logiquement, les **reliquats** ont baissé de 71%, le retard a été quasi inexistant, avec une productivité journalière qui se maintient à 85.

Il est rappelé que 2 recrutements de gestionnaires à l'Entité de Gestion ont été gelés en 2020 et 2021 au regard de la crise sanitaire, de la baisse de sinistralité qui en a résulté à l'international et de la livraison attendue en 2022 du nouvel applicatif de gestion, pour lequel des gains de productivité sont attendus. En outre, suite au départ de l'Assistante de direction en 2021, celle-ci ne sera pas remplacée.

Un focus est ensuite réalisé sur les outils informatiques d'aide à la gestion, tels le Fichier des Véhicules Assurés (FVA), et OWI (outil d'intelligence artificielle) qui permettent de réduire les délais de gestion et réduisent notre exposition financière à l'étranger, au titre du stationnement habituel.

À noter, sur la partie projet informatique et nouvel applicatif de gestion, que 180 jours hommes partie métier ont été dépensés sur l'exercice, ce qui n'est pas neutre sur un effectif de 20 personnes.

2.2 Entité Support

Les indicateurs côté Entité Support sont également à la baisse compte tenu du contexte pandémique, avec des désignations de correspondants carte verte relativement stables à 279, et des désignations de Représentants 4Directive à la baisse, avec seulement 253 désignations de réalisées. À ce titre, Madame VIGUE rappelle que la désignation d'un représentant dans l'EEE relève d'une obligation légale, et il est demandé à l'assemblée de bien vouloir s'assurer de cette conformité en interne.

Les appels en garantie subis (pour sinistres à l'étranger) sont en baisse par rapport à 2020, mais demeurent toujours trop élevés par rapport à la moyenne d'autres marchés comparables à la France. Les substitutions du BCF à ses membres est également en baisse, en volume (77) et en montant (208K€).

Enfin, le marché français est le seul du Système à avoir mis en place une procédure d'escalade entre les membres en cas de blocage dans la gestion d'un dossier international. Une procédure spécifique de conciliation sous l'égide du BCF a été créée courant 2021. Elle a pour objet d'éviter des frais de justice élevés en matière de conciliation. Dans 84% des dossiers litigieux, une solution amiable a été trouvée.

2.2 Bureau Gestionnaire et Émetteur

Un point est ensuite réalisé sur l'activité du BCF en sa qualité légale de Bureau Gestionnaire, et de Bureau Émetteur.

En sa capacité de **Bureau gestionnaire**, le BCF a géré en 2021, 9571 affaires nouvelles survenues en France et causées par des véhicules immatriculés à l'étranger. Ce chiffre représente une baisse de 4.89% par rapport à 2020, et une chute de 33.16% par rapport à 2019.

Au niveau du marché français, le nombre de sinistres survenus en France et gérés par le marché français s'élève quant à lui à 45 116 sinistres (52 955 en 2020, soit une baisse de 14.8%).

En ce qui concerne le nombre de demandes de remboursement transmises aux autres Bureaux, 2021 présente une forte augmentation avec 2795 dossiers contre 1809 en 2020, essentiellement due aux appels en garantie émis contre le Bureau roumain.

Tous Bureaux confondus, le montant global est en hausse de 126 % : il atteint un nouveau record de 18 295 982 € contre 8 083 437€ en 2020, qui était déjà une année record. À noter que le Bureau roumain représente à lui seul 72% de l'ensemble des demandes (2011 dossiers contre 983 en 2020) et 72 % des montants avec 13 038 402€ (2 934 228 € en 2020). Ces dossiers concernent principalement des sinistres gérés pour le compte de la compagnie City Insurance,

Enfin, le Bureau intervient également en qualité de **Bureau Émetteur** pour les accidents survenus à l'étranger, et causés par des véhicules immatriculés en France.

À ce titre, en 2021, le BCF a géré 6589 affaires nouvelles. Ce chiffre représente une légère hausse de +1.2% par rapport à 2020, mais la chute est conséquente (presque 1/3) par rapport aux exercices prépandémiques

Dans le cadre de ces dossiers pour lesquels le BCF a dû se porter caution, celui-ci a remboursé à ses homologues étrangers 1861 dossiers pour un montant global de 7 772K€, ce qui représente, en comparaison de 2020, une baisse de 28 % en nombre et de 34 % en montants.

2.3 Appels en garantie

Le BCF a totalisé 185 appels en garantie en 2021, en baisse de -19.3% par rapport à l'exercice antérieur. Cette amélioration est à nuancer car elle est principalement due à la dégradation des appels en garantie pour le UK. À noter la forte baisse en matière d'appels en garantie pour le marché allemand qui réussit l'exploit de réduire de plus de 62% le nombre de ses appels en garantie.

La présidente rappelle que l'objectif en matière d'OGC subis est bien de descendre en dessous du seuil des 100.

2.4 Fausses cartes vertes

Pour les accidents survenus dans les pays (10) de la section II du Règlement Général, c'est-à-dire les règles spécifiques régissant les relations contractuelles entre Bureaux sur la base de la carte verte, le BCF se porte caution en cas d'une fausse carte verte. Il s'agit essentiellement d'accidents survenus au Maroc et en Tunisie. En 2021, le BCF comptait 17 affaires nouvelles. Compte tenu des niveaux d'indemnisation de ces pays, les montants réglés sont faibles (62 K€).

2.5 Assurance Frontière

Depuis la crise sanitaire, le nombre de certificats délivrés a nettement diminué (**78 en 2021** contre 138 en 2020 et 207 en 2019).

La délivrance des certificats se répartit comme suit :

- 6 par les différents Bureaux de douanes de la France Métropolitaine et Saint-Pierre-et-Miquelon,
- 66 par les douanes guyanaises,
- 6 au siège du Groupement

Les primes encaissées en 2021 s'élèvent à 9 532,54€.

Aucun sinistre n'a été reporté sur l'exercice.

2.6 Activité S1 2022

Monsieur TELLOLI enchaîne ensuite rapidement sur les 5 premiers mois de 2022.

En synthèse, les affaires nouvelles s'élèvent à 8953 fin mai contre 7337 à la même époque N-1. Ainsi, des premiers signes de reprise d'activité semblent apparaître.

Quant aux flux entrants, ils sont à la hausse de 17% et les traités de 14%. L'Entité de gestion affiche un retard de 5 jours, à la veille du présent conseil d'administration, ce qui est plus que raisonnable.

3. Arrêté des comptes 2021

Madame ARMAND revient brièvement sur le rescrit fiscal présenté à l'administration pour lequel une assemblée générale extraordinaire avait été convoquée en janvier dernier.

Entre avril et juin 2022, le correspondant association de l'administration fiscale a répondu favorablement à l'intégralité des rescrits envoyés pour le compte de GPSA, ce qui permet au Bureau Central Français de conserver son exonération de TVA au-delà de 2022.

Sur la base des coûts constatés en 2021, la conservation de l'exonération pour les organismes concernés permettra de réaliser une économie annuelle de **250 000 euros** pour le BCF.

Madame ARMAND commente ensuite les comptes.

- **Résultats budgétaires 2021**

La réalisation budgétaire 2021 est la suivante :

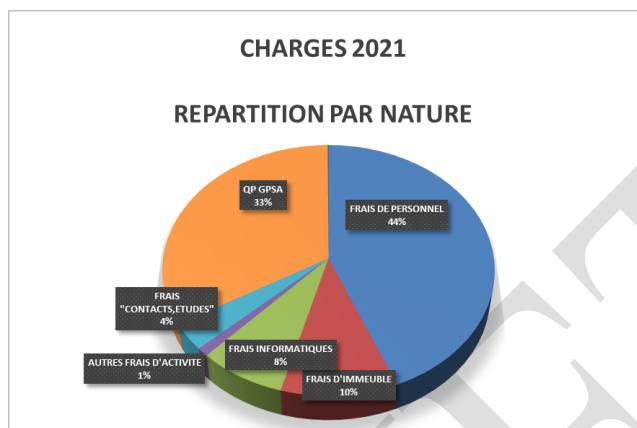
	Budget 2021	Réalizations 2021	écart budget	
			en K€	en %
FRAIS DE PERSONNEL	1 529	1 407	-123	-8,0%
FRAIS D'IMMEUBLE	362	334	-28	-7,8%
FRAIS INFORMATIQUES	340	251	-90	-26,3%
AUTRES FRAIS D'ACTIVITE	68	34	-34	-49,9%
FRAIS "CONTACTS, ETUDES"	101	113	+13	+12,4%
AUTRES FRAIS	26	14	-12	-46,1%
QP GPSA	1 036	1 069	+33	+3,2%
CHARGES NON RECURRENTES	25	3	-23	-90,0%
TOTAL DES CHARGES	3 487	3 223	-264	-7,6%
PRODUITS FINANCIERS NETS	0	0	0	
TOTAL DES CHARGES NETTES	3 487	3 223	-264	-7,6%

Les principaux écarts constatés par rapport au budget initial concernent les postes suivants :

Frais de personnel	-8,0 %	Liés à des mouvements de personnels et des recrutements prévus non réalisés.
Frais d'immeuble :	-7,8 %	Réduction des charges locatives et des frais de ménage.
Frais informatiques :	-26,3 %€	Moindre cout des frais de maintenance + dotation aux amortissements réduite du fait d'une mise en production plus tardive que celle prévue
Autres frais d'activité :	-49,9 %	Recours à des prestataires qui ont moins facturé pour les affranchissements et un retrait concernant les procès-verbaux de police et de gendarmerie.
Quote-part GPSA :	+3,2 %	Imputable principalement à la mobilisation de la MOA pour la refonte de l'applicatif.
Charges non récurrentes :	-90,0 %	Dépenses de site internet prévues non réalisées.

- **Structure des dépenses**

La proportion en pourcentage des charges décrites ci-dessus se décompose comme suit :



- **Charges et produits sur sinistres**

	Réalisations 2021	Réalisations 2020
Faussees Cartes Vertes (dossiers E)	62	123
Gestion Courante		
- abandons	21	52
- intérêts de retard article 1er payés	6	2
- pénalités 15% reçues	-29	-50
- intérêts de retard reçus	-52	-14
- indemnités art 700	-4	0
- autres produits	-44	-15
Charges de sinistres	-40	97
Engagements hors bilan sur Faussees cartes vertes (Charges de sinistres potentielles)	572	559

Ce compte correspond à l'activité de gestion de sinistres du BCF :

- 24 dossiers « fausses cartes vertes » ont été réglés en 2021 contre 23 en 2020.
- Sur la gestion courante on note également un retrait par rapport à 2020 (-40 K€ contre 97 K€ en 2020)
- Les engagements hors bilan fausses cartes vertes d'un total de 572 K€ concernent 57 dossiers

- **Compte de résultats BCF**

BCF	2021	2020	%
Produits d'exploitation	3 182	2 873	10,8%
Cotisations des adhérents	3 223	2 775	16,1%
Refacturation frais sinistres	-41	97	-141,7%
Charges d'exploitation	3 223	2 775	15,8%
Charges de sinistres	-41	97	-145,2%
Produits financiers nets	0	0	
Résultat de l'exercice	0	0	

Comme il se doit, ce compte est à zéro.

Les cotisations des membres s'élèvent à 3 223 K€ et le montant total de la charge des sinistres (dossiers fausses cartes vertes et gestion courante) est de -41 K€

- **Compte de résultats Assurance Frontière**

ASSURANCE FRONTIERE	2021	2020	%
Produits d'exploitation	10	16	-39,8%
Charges de sinistres	0	0	
Charges d'exploitation	0	0	
Produits financiers nets	0	0	
Résultat de l'exercice	10	16	

Les produits d'exploitation correspondent aux certificats d'assurance frontière délivrés en 2021, pour un montant de 10 K€

- **Bilan**

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations incorporelles	24	3 256	Fonds commun
Immobilisations financières	289	10 606	Dettes sur dossiers G
Immobilisations en cours	855	600	Avance/investissement
Recours sur dossiers G	872	10	Résultat assurance frontière
Avances sur sinistres	3 955	0	Provisions sinistres ass frontière
		612	Solde des cotisations à répartir
Autres créances (Gpsa, Agira)	414	157	Autres dettes (GPSA, douanes)
Disponibilités	8 832		
	15 240	15 240	

À l'actif, nous pouvons détailler :

- Constitution d'une immobilisation en cours pour 855 K€ (nouvel applicatif).
- L'augmentation des avances sur sinistres survenus à l'étranger (+2 015k€).
- L'augmentation de la trésorerie pour 6 299 K€ liée aux augmentations des dettes des sinistres survenus en France compensée en partie par l'augmentation des créances ci-dessus.

Au passif, nous retrouvons en particulier :

- Une avance sur investissement de 600 K€ qui a été constituée pour la refonte de l'applicatif, par le biais d'un appel sur investissement effectué envers les adhérents
- L'augmentation des dettes au titre des sinistres survenus en France pour + 8 806 K€.

- **Budget 2022**

	Réalisation 2021	Budget 2022	écart bdg En K€ En %	
FRAIS DE PERSONNEL	1 407	1 459	53	3,7%
FRAIS D'IMMEUBLE	334	347	13	3,9%
FRAIS INFORMATIQUES	251	456	205	82,0%
AUTRES FRAIS D'ACTIVITE	34	35	1	2,3%
FRAIS "CONTACTS, ETUDES"	113	128	15	13,3%
AUTRES FRAIS	14	19	5	36,7%
QP GPSA	1 069	789	-280	-26,2%
CHARGES NON RECURRENTES	3	48	46	1836,0%
TOTAL DES CHARGES	3 223	3 281	58	1,8%
PRODUITS FINANCIERS NETS	0	0	0	
TOTAL DES CHARGES NETTES	3 223	3 281	58	1,8%

Il est en augmentation de 1,8 % par rapport au réalisé 2021 pour les raisons suivantes :

- Les recrutements reportés en 2021 se concrétisent sur 2022.
- Sur les frais d'immeuble, sont estimés à la hausse les charges locatives et les frais de ménage.
- Les frais informatiques correspondent à la refonte de l'applicatif, théoriquement livré à la fin du 1^{er} semestre 2022.
- Sur le poste Contacts, Étude, nous revenons à une activité plus normale, avec une augmentation par rapport à la réalisation 2021 (poste déplacements et réceptions).
- Sur la Quote-part GPSA, nous estimons que les frais de la Moa et de la comptabilité seront en diminution en lien avec la livraison de l'applicatif mi 2022.

Enfin, la commissaire aux comptes intervient pour rappeler le rôle du commissaire aux comptes et précise avoir certifié ceux-ci sans réserve.

La présidente fait procéder aux deux votes suivants :

Résolution n.1 : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la communication du BCF sur l'activité 2021, et conformément à l'article 18 des statuts, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes et reçu présentation des comptes :

- Approuve les comptes de l'exercice 2021
- Approuve les actes de gestion accomplis par le Conseil d'Administration et lui donne quitus de sa gestion pour l'exercice considéré.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n.2 - Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

Conformément à l'article 20 des Statuts, l'Assemblée Générale nomme, pour une durée de 6 ans, renouvelable, qui expirera à la date d'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2027, les commissaires aux comptes suivants :

- Titulaire : EXPONENS, 20 Rue Brunel, 75017, Paris
- Suppléant : M. Lucien ZOUARY, 10 Bd Malesherbes, 75008 Paris

La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Fixation du taux de cotisation

	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Budget 2022
Assiette (Primes RC AUTO-N-1) en K€	8 212 645	8 425 491	8 425 491 Enc provisoires
Total des frais de fonctionnement net en K€	2 775	3 223	3 282
Taux de cotisation ‰	0,0338	0,0383	0,0389

Les frais de fonctionnement sont répartis sur les membres en fonction des primes RC auto encaissées sur l'exercice précédent.

Madame VIGUE informe que le taux de cotisation passe de 0,0338 à 0,0383 à pour 2021. En 2022, le taux de cotisation établi sur les assiettes de primes provisoires est estimé à 0,0389‰.

5. Point d'étape sur l'applicatif de gestion

Monsieur TELLOLI, présente un point d'avancement sur l'applicatif de gestion.

La mise en production est imminente. Elle est fixée au lundi 27 juillet, et une partie des cadres du BCF, ainsi que des membres du DSI, seront mobilisés pour la migration prévue le samedi 25 juin.

La mise en production est un MVP, il s'agit donc d'une première version qui permettra d'orienter efficacement le développement et les améliorations futures du produit fini.

Des ajustements budgétaires sont nécessaires, sachant que le projet a dû être étendu sur 6 mois, et que des lots tels que la migration, les données de pilotage, l'intégration d'APIs avec la plateforme du COB n'avaient pas été embarqués dans la première estimation budgétaire.

En conséquence, le projet présente un coût total de 1.310k€ contre 790k€ initialement budgétés depuis le lancement du projet, soit un ajustement rendu nécessaire de + 350k€ sur le budget 2022.

Monsieur TELLOLI informe l'assemblée de l'adoption par le conseil d'administration du 23 juin 2022, d'un ajustement budgétaire de +350K€.

6. Actualité France et international

6.1 Liens avec le marché français

En 2021, la CCI s'est réunie à quatre reprises : 1er avril - 10 juin - 14 octobre - 14 décembre.
Les avancées majeures concernent :

- un accord d'interprétation entre assureurs et FGAO sur la question de la matérialité des preuves ;
- La mise en place d'une nouvelle procédure appelée « complément d'escalade » qui présente des signes prometteurs avec un taux de conciliation de 84 % ;
- La signature d'une Convention recours avec le Bureau marocain.

6.2 Actualité internationale

6.2.1 Application Committee

4 pays sont actuellement candidats : Arménie, Algérie, Géorgie, et Kazakhstan.

La situation reste sensiblement la même que les années passées pour ces pays candidats qui n'ont pas fait progresser leur candidature.

Bien que la Mongolie se situe en dehors de la portée géographique du système de la carte verte, le COB a reçu un mémo du gouvernement de la Mongolie, exprimant son intérêt à rejoindre le système de la carte verte et demandant une réunion.

6.2.2 Internal Regulation Committee

Les travaux du IRC ont principalement porté sur des développements informatiques liés aux articles suivants du Règlement Général :

Art. 8 et 13 RG : APIs à prévoir sur l'application de gestion BCF en lien avec la plateforme COB.

Art. 4.8 RG : prévoir une solution informatique afin de permettre au COB d'avoir une vue d'ensemble sur les demandes de remboursement des correspondants.

Art. 3.4 et 4.4 RG : formalisation d'une LAF à faire figurer dans les RG et Memorandum

Art. 4.3 et 5 RG: intégration dans la plateforme COB de ces articles portant sur la demande d'agrément de correspondants et des demandes de remboursement.

Art. 9 RG: Réflexion sur la suppression de cet article une fois l'E-Imic mis en place.

6.2.3 Monitoring Committee

En 2021, 12 282 appels de garantie en ligne ont été émis dans le système carte verte pour une valeur totale de 53 891 582 €.

Deux marchés font l'objet d'un suivi particulier au regard de la discipline financière :

Bulgarie : Le Bureau bulgare est sous monitoring depuis décembre 2018. Le volume des OGCs émis à l'encontre du Bureau bulgare, tout en restant à des niveaux très préoccupants, s'est amélioré en 2021. 792 OGCs d'un montant total de 4 783 315 € ont été émis en 2021, contre 1 767 OGCs d'un montant total de 12 700 294 € en 2020. À noter qu'il y avait 2 942 OGCs avec des montants nets totalisant environ 10 316 850 € en suspens au 11 avril 2021. Devant la situation de blocage qui se pérennise,

l'Assemblée Générale du COB a décidé d'exclure la Bulgarie de tout Comité ou groupe de travail. Les droits de vote du Bureau sont également suspendus.

Roumanie : le volume des OGCs émis contre le Bureau, 99% liés à City Insurance, continue de croître, 10 090 OGCs totalisant 41 570 468 € en 2021 contre 6 259 OGCs totalisant 23 322 861 € en 2020. Quelque 459 OGCs, dont les montants nets s'élèvent à environ 1 290 723 €, sont en souffrance au 11 avril 2022. Le retard de paiement moyen en 2021 est de 20,84 jours, ce qui est remarquable en termes de discipline de paiement pour ce Bureau traitant d'une insolvabilité d'assurance majeure.

Iran : la situation n'a pas évolué concernant ce pays pour lequel il est devenu quasiment impossible de recevoir ou d'émettre des paiements.

Albanie : mandat a été donné au Supervisory Board par l'Assemblée Générale de sortir le Bureau Albanais de son statut de monitoring, si la situation continue de s'améliorer, courant 2023.

Azerbaïdjan : Le bureau devient membre à part à compter du 1er juillet 2022.

6.2.4 Supervisory Board

Un point est fait sur la situation en Ukraine ainsi que les actions mises en place au niveau du BCF et de son conseil d'administration, en concertation avec France Assureurs.

À ce jour, 600 certificats Assurance Frontière ont été délivrés principalement par les Douanes françaises. L'opération s'achève au 30 juin 2022. Il n'y aura pas d'extension du délai.

Au niveau français, un projet de décret devrait prendre forme. Il aurait vocation à permettre aux assureurs français d'assurer, à titre dérogatoire, des véhicules immatriculés en Ukraine sans les réimmatriculer. Les cartes vertes délivrées seraient assimilées à des certificats Assurance Frontière.

Au niveau UE, 3 options ont été présentées par le COB et Insurance Europe à la Commission :

1. Renvoi du réfugié vers son assureur ukrainien en mesure d'émettre des cartes vertes en pdf,
2. Délivrance d'une assurance Frontière
3. Permettre aux assureurs de délivrer des cartes vertes aux véhicules ukrainiens mais dans le respect des formes de l'Assurance Frontière.

Concernant la Russie et Biélorussie : il est à noter que 12 pays de l'EEE ont dénoncé les accords bilatéraux avec ces deux Bureaux. Cette dénonciation emporte celle de l'ensemble des pays de l'EEE et de la Suisse. La prise d'effet de cette dénonciation est arrêtée au 1^{er} juin 2023.

En conséquence, il est conseillé, d'ores et déjà, de rayer les cases de ces deux pays des cartes vertes à émettre. Il est demandé aux membres de faire remonter cette information aux Directions compétentes afin de s'assurer d'une mise en œuvre rapide de cette recommandation.

6.2.5 Working Group on E-imic

FA a communiqué récemment dans la presse sur la suppression de la vignette. Le sujet de la dématérialisation de la carte verte côté français. Le Trésor travaille sur un texte, qui devrait donner lieu à une consultation interministérielle, puis une validation en Conseil d'État, pour une publication en T3/4 2022.

Du côté international, la solution dématérialisation en format PDF devrait être validée à l'Assemblée générale de l'ONU en octobre prochain. Des solutions visant à dématérialiser totalement la carte verte

sont recherchées du côté d'EUCARIS, ainsi que le European Digital Identity wallet pour les pays de l'UE. Il est précisé que le COB s'est donné pour objectif d'arriver à une solution en 2023.

6.2.6 Working Group on insolvencies

Après avoir arrêté un processus de veille et d'alerte pour des sociétés en liquidation, le groupe s'est principalement dédié à la rédaction d'accords entre Fonds de garantie sur la base des articles 10a et 25a de la Directive (EU) 2021/2118.

Un accord a été trouvé sur la question de la subsidiarité de certains Fonds, l'entrée en vigueur de l'accord, et la notion de plafonds de remboursement annuels entre Fonds. La rédaction des textes devrait être finalisée dans les tous prochains mois. Il conviendra ensuite de les faire signer par les Fonds.

6.2.7 Information Center Committee

Un nouveau mécanisme de coopération entre les centres d'information concernant les véhicules expédiés est envisagé à l'article 15 de la Directive (EU) 2021/2118. Le comité a principalement travaillé sur cette question afin de lever des blocages liés à certains systèmes qui ne peuvent entrer dans leurs bases des plaques étrangères.

7. Résultats de l'autocontrôle

Pour mémoire, l'autocontrôle porte sur la révision de sinistres clos dans l'année survenus en France, les membres du BCF ou cabinet régleurs agissant en qualité de correspondant carte verte de l'assureur étranger responsable du sinistre. Il consiste à vérifier un échantillon de 3% des dossiers clos au cours de l'année précédente avec un minimum de 30 dossiers et un maximum de 80 dossiers, dont un quart de corporels. Il a lieu tous les deux ans.

La campagne 2022 concernait 24 sociétés (14 compagnies et 10 cabinets régleurs) dont 21 ont répondu. Au total, 995 dossiers ont été autocontrôlés (72% de sinistres matériels, 4% de sinistres corporels et 24% de sinistres mixtes).

En points saillants, il ressort que dans environ 13% des dossiers, la mandante a interféré auprès du correspondant dans la détermination de la responsabilité. Sur les 125 dossiers faisant l'objet de cette interférence 21 concernent notamment des mandantes espagnoles, 19 des mandantes belges, 13 des mandantes suisses, 11 des mandantes italiennes et 17 des mandantes portugaises.

Sur 995 dossiers autocontrôlés, 70 dossiers ont fait l'objet d'une procédure judiciaire dont 38% pour un désaccord sur les responsabilités et 26% pour une discussion sur le Quantum. Il est rappelé qu'il est impératif de prévenir le BCF en cas de procédure judiciaire et les membres sont sensibilisés sur la nécessité d'informer le BCF à la clôture des dossiers portés en justice.

77 dossiers ont fait l'objet d'une procédure d'escalade, étant précisé que le motif le plus courant est le désaccord sur la RC ou le Quantum (49%) et suivi par l'absence de réponse du gestionnaire (28%) et le non-paiement (23%).

Sur l'échantillon contrôlé, les correspondants n'ont pas été remboursés dans un délai raisonnable pour 80 dossiers (8%).

Nous constatons que dans environ 31% des dossiers corporels et 1/4 des matériels, l'offre d'indemnité n'est pas effectuée dans les délais légaux. Toutefois, les intérêts de retard ne sont payés à la victime que très rarement (environ 1%).

Seuls 4 dossiers ont fait l'objet de suspicion de fraude et une enquête a été diligentée pour 3 d'entre eux.

Un retour individuel par l'Entité Support auprès de chaque compagnie sera effectué dans le courant de l'été.

8. Mouvements des sociétés membres

Madame VIGUE informe l'assemblée que le Bureau Central Français a été saisi d'une demande d'adhésion pour une nouvelle société d'assurance détenue par MAIF, SMACL Assurances et le Groupe VYV.

Cette nouvelle société se dénomme SMACL Assurances S.A. (Société Anonyme). Le conseil d'administration du 23 juin 2022, a entériné l'adhésion de cette société.

9. Ratification des nominations au conseil d'administration

La présidente présente deux renouvellements d'administrateurs et demande à l'assemblée générale de bien vouloir ratifier les nominations du conseil d'administration.

Résolution n.3

Conformément à l'article 9 des Statuts, l'Assemblée Générale ratifie les nominations de :

- Madame Murielle PERRU, en remplacement de Monsieur Marc MEYER – GROUPAMA
- Monsieur Pierre GUILLOT, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre TELLOLI - MACIF

au conseil d'administration du BCF.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

10. Questions diverses

Aucune question n'a été soulevée par les participants.

11. Dates de la prochaine assemblée générale ordinaire

Assemblée Générale : 23 juin 2023, 10:00 – 12:30 lieu à déterminer